

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Treize, le Mardi 30 avril 2013 à 18 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le lundi 22 avril 2013, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Simon RENUCCI.

Etaient présents :

MM. LUCIANI, CERVETTI, DIGIACOMI, PIERI, PANTALONI, Mme LUCIANI, Mme MORACCHINI, M. CASASOPRANA, M. GABRIELLI, Mme PASQUALAGGI, Adjointes au Maire.

MM. PARODIN, VITALI, MARY, Mme POLI, M. AMIDEI, Mme SUSINI Claire, Mme FIESCHI DI GRAZIA, M. COMBARET, M. TOMI, Mme SUSINI-BIAGGI, M. BARTOLI, Mme TOMI, M. D'ORAZIO, Mme GUERRINI, MM. FERRARA, LAUDATO, SBRAGGIA, Conseillers Municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Mme RISTERUCCI	à	M. le Maire
Mme PIMENOFF	à	M. LUCIANI
Mme FERRI-PISANI	à	M. GABRIELLI
Mme PERES	à	Mme TOMI
Mme SAMPIERI	à	M. CASASOPRANA
M. ZUCARELLI	à	M. PIERI

Etaient absents :

Mme GUIDICELLI, Mme MOUSNY-PANTALACCI, Adjointes au Maire, Mme DEBROAS M. BASTELICA, Mme. JOLY, M. BERNARDI, Mme CURCIO, Mme PASTINI, MM. RUAULT, CORTEY, Mme OTTAVI-BURESI, Conseillers Municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	45
Nombre de membres en exercice :	45
Nombre de membres présents :	28
Quorum :	23

Le quorum étant atteint, M. D'ORAZIO est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du mardi 30 Avril 2013

Délibération N°2013 / 122

Création d'emplois budgétaires destinés à faire face à un besoin saisonnier et pouvant être pourvus par des agents non titulaires

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

Qu'en application de l'article 3 alinéa 2 de la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, il revient à la collectivité de créer les emplois en vue de recruter des agents non titulaires pour exercer des fonctions correspondant à un besoin saisonnier. En effet, durant la saison estivale, la collectivité se trouve confrontée à la nécessité de pallier à la fois l'absence des personnels placés en congés ainsi que l'accroissement d'activité dans certains secteurs. Cette délibération ne couvre pas tous les secteurs concernés par les effets de la saisonnalité. Une seconde délibération sera présentée ultérieurement au Conseil Municipal après que les besoins aient été déterminés de la façon la plus précise possible.

CONSIDÉRANT qu'il résulte de l'article 22 de la loi n° 84.1134 du 27 décembre 1984 modifiant l'article 34 de la loi n° 84. 53 du 26 janvier 1984, portant disposition statutaire relative à la Fonction Publique Territoriale complétée par le décret n° 88. 145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifié, portant dispositions statutaires relatives aux agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale, que les recrutements de personnels non titulaires ne peuvent s'effectuer qu'après création d'emplois budgétaires correspondants,

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de créer les emplois budgétaires mensuels destinés à couvrir les besoins à caractère non permanent de temps complet du 1^{er} juin au 30 septembre 2012.

CONSIDÉRANT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Ville, pour l'exercice 2013, chapitre 012,

La création des emplois occasionnels et saisonniers répartis par direction générale et direction puis déclinés par grades et emplois conformément au tableau joint au dossier est proposée au Conseil Municipal.

En tout état de cause, les chiffres indiqués représentent un plafond d'emplois qui peuvent être mobilisés sur la base d'une analyse précise des besoins réels des services. La répartition dans le temps est donnée à titre indicatif et l'autorité municipale pourra, en fonction des nécessités du service, modifier cette répartition tout en respectant le plafond d'emploi.

DIRECTION GENERALE PROXIMITE ET DEVELOPPEMENT SOCIAL

Le port de plaisance :

7 adjoints techniques 2^{ème} classe

Période : 1^{er} juillet au 31 août

Nature des fonctions : agent portuaire

Niveau de rémunération : IB297

Niveau de recrutement : Diplôme national du brevet

4 adjoints administratifs 2^{ème} classe

Période : 1^{er} juillet au 31 août

Nature des fonctions : agent d'accueil

Niveau de rémunération : IB297

Compétences attendues : Diplôme national du brevet

DIRECTION GENERALE ANIMATION URBAINE

Service jeunesse :

26 adjoints d'animation 2^{ème} classe

Période : juillet

21 adjoints d'animation 2^{ème} classe

Période : août

Nature des fonctions : agent d'animation de loisirs

Niveau de rémunération : IB297

Niveau de recrutement : Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animation

Surveillance des plages :

76 ETAPS 2^{ème} classe

Période : du 28 juin au 2 septembre

Nature des fonctions : surveillance et sécurité des baignades sur les plages

Niveau de rémunération : IB 418

Niveau de recrutement : BESAN ou BNSSA

DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES

Service propreté urbaine

2 adjoints technique 2^{ème} classe

Période : 1^{er} au 30 juin

4 adjoints technique 2^{ème} classe

Période : du 1^{er} juillet au 31 août

2 adjoints technique 2^{ème} classe

Période : 1^{er} du 31 septembre

Nature des fonctions : agents de nettoyage (cantonnier)

Niveau de rémunération : IB 297

Niveau de recrutement : Niveau diplôme du brevet

Service festivités

2 adjoints technique 2^{ème} classe

Période : du 1^{er} au 30 juin

Niveau de rémunération : IB 297

Niveau de recrutement : compétences en électricité (1) et montage de structures (2)

3 adjoints technique 2^{ème} classe

Période : du 1^{er} au 31 juillet

Niveau de rémunération : IB 297

Niveau de recrutement : compétences en électricité (1) et montage de structures (2)

1 adjoint technique 2^{ème} classe

Période : du 1^{er} au 31 août

Niveau de rémunération : IB 297

Niveau de recrutement : compétences en électricité (1) et montage de structures (2)

1 adjoint technique 2^{ème} classe

Période : du 1^{er} au 30 septembre

Niveau de rémunération : IB 297

Niveau de recrutement : compétences en électricité (1) et montage de structures (2)

Opération nettoyage des plages (saison estivale)

5 adjoints technique 2^{ème} classe

Période : du 1^{er} juillet au 31 août

2 adjoints technique 2^{ème} classe

Période : septembre

Nature des fonctions : agents de nettoyage des plages

Niveau de rémunération : IB 297

Niveau de recrutement : niveau diplôme du brevet

CULTURE

Opération « lire à la plage »

2 adjoints du patrimoine 2^{ème} classe

Nature des fonctions : agents de bibliothèque

Période : du 1^{er} juillet au 31 août

Niveau de rémunération : IB 297

Niveau de recrutement : baccalauréat

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

D'AUTORISER le Maire à créer les emplois budgétaires mensuels destinés à couvrir des besoins à caractère non permanent du 1^{er} juin au 30 septembre 2013 ainsi qu'exposé ci-dessus.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DÉLIBÉRER

LE CONSEIL MUNICIPAL

**Ouï l'exposé de Monsieur CERVETTI, Adjoint Délégué,
et après en avoir délibéré,**

Vu la loi 82.213 du 2 Mars 1982 modifiée portant droits et libertés des Communes,

Vu la loi 83.663 du 22 Juillet 1983 complétant la loi n° 83.8 du 7 Janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements les Régions et l'Etat,

Vu la loi 84.53 Modifiée du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 3 alinéa 2,

Vu la loi du 19 Août 1986 portant dispositions diverses relatives aux Collectivités Locales,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances et de l'Administration Générale en date du

CONSIDÉRANT qu'il résulte de l'article 22 de la loi n° 84.1134 du 27 décembre 1984 modifiant l'article 34 de la loi n° 84. 53 du 26 janvier 1984, portant disposition statutaire relative à la Fonction Publique Territoriale complétée par le décret n° 88. 145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifié, portant dispositions statutaires relatives aux agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale, que les recrutements de personnels non titulaires ne peuvent s'effectuer qu'après création d'emplois budgétaires correspondants,

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de créer les emplois budgétaires mensuels destinés à couvrir les besoins à caractère non permanent de temps complet du 1^{er} juin au 30 septembre 2013.

CONSIDÉRANT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Ville, pour l'exercice 2013, chapitre 012,

Vu l'avis favorable de la Commission Municipale compétente en date du 26 avril 2013.

AUTORISE le Maire
A l'unanimité de ses membres présents ou représentés

- à créer les emplois budgétaires mensuels destinés à couvrir des besoins à caractère non permanent du 1^{er} juin au 30 septembre 2013, ainsi que détaillés ci-dessous :

DIRECTION GENERALE PROXIMITE ET DEVELOPPEMENT SOCIAL

Port de plaisance :

7 adjoints techniques 2^{ème} classe

Période : 1^{er} juillet au 31 août

Nature des fonctions : agent portuaire

Niveau de rémunération : IB297

Niveau de recrutement : Diplôme national du brevet

4 adjoints administratifs 2^{ème} classe

Période : 1^{er} juillet au 31 août

Nature des fonctions : agent d'accueil

Niveau de rémunération : IB297

Compétences attendues : Diplôme national du brevet

DIRECTION GENERALE ANIMATION URBAINE

Service jeunesse :

26 adjoints d'animation 2^{ème} classe

Période : juillet

21 adjoints d'animation 2^{ème} classe

Période : août

Nature des fonctions : agent d'animation de loisirs

Niveau de rémunération : IB297

Niveau de recrutement : Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animation

Surveillance des plages :

76 ETAPS 2^{ème} classe

Période : du 28 juin au 2 septembre

Nature des fonctions : surveillance et sécurité des baignades sur les plages

Niveau de rémunération : IB 418

Niveau de recrutement : BESAN ou BNSSA

DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES

Service propreté urbaine

2 adjoints technique 2^{ème} classe

Période : 1^{er} au 30 juin

4 adjoints technique 2^{ème} classe

Période : du 1^{er} juillet au 31 août

2 adjoints technique 2^{ème} classe

Période : 1^{er} du 31 septembre

Nature des fonctions : agents de nettoyage (cantonnier)

Niveau de rémunération : IB 297

Niveau de recrutement : Niveau diplôme du brevet

Service festivités

2 adjoints technique 2^{ème} classe

Période : du 1^{er} au 30 juin

Niveau de rémunération : IB 297

Niveau de recrutement : compétences en électricité (1) et montage de structures (2)

3 adjoints technique 2^{ème} classe

Période : du 1^{er} au 31 juillet

Niveau de rémunération : IB 297

Niveau de recrutement : compétences en électricité (1) et montage de structures (2)

1 adjoint technique 2^{ème} classe

Période : du 1^{er} au 31 août

Niveau de rémunération : IB 297

Niveau de recrutement : compétences en électricité (1) et montage de structures (2)

1 adjoint technique 2^{ème} classe

Période : du 1^{er} au 30 septembre

Niveau de rémunération : IB 297

Niveau de recrutement : compétences en électricité (1) et montage de structures (2)

Opération nettoyage des plages (saison estivale)

5 adjoints technique 2^{ème} classe

Période : du 1^{er} juillet au 31 août

2 adjoints technique 2^{ème} classe

Période : septembre

Nature des fonctions : agents de nettoyage des plages
Niveau de rémunération : IB 297
Niveau de recrutement : niveau diplôme du brevet

CULTURE

Opération « lire à la plage »

2 adjoints du patrimoine 2ème classe

Nature des fonctions : agents de bibliothèque
Période : du 1^{er} juillet au 31 août
Niveau de rémunération : IB 297
Niveau de recrutement : baccalauréat

DIT

que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget de la Ville, Exercice 2013, chapitre 012.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Ville et d'un affichage en mairie.

.....
Fait et délibéré à AJACCIO les jour, mois et an que dessus.
(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE

Dr Simon RENUCCI



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20130430-2013_122-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/05/2013